

# Nouvelle plainte pour "génocide au Tibet" acceptée en Espagne

mardi 5 août 2008 par Redaction Tibet Info (JMB)

La justice espagnole s'est déclaré le 5 août 2008 compétente [1] pour instruire une nouvelle plainte pour génocide déposée à Madrid contre sept responsables politiques et militaires chinois après la répression des troubles de la mi-mars au Tibet.

Cette plainte déposée le 9 juillet 2008 par le Comité de soutien au Tibet (CAT) et deux autres associations pro-tibétaines, vise sept responsables chinois, dont le ministre chinois de la Défense, Liang Guanglie.

Les plaignants estiment que la répression des troubles au Tibet par les autorités chinoises, à partir du 10 mars dernier, est constitutive "*de crimes contre l'humanité par élimination systématique et généralisée de Tibétains, de blessures graves, tortures et disparitions forcées*".

Cette répression "*a consisté en une attaque généralisée et systématique contre la population civile tibétaine, causant au moins 203 morts, plus de 1 000 blessés graves et 5 972 arrestations illégales et disparitions*", dénonce encore cette plainte. (Pékin assure qu'un seul Tibétain a été tué par les forces de sécurité et que les émeutiers ont tué 21 personnes lors des graves troubles de la mi-mars au Tibet et dans les régions environnantes).

Le directeur du Comité de soutien, Alan Cantos, s'est dit le 5 août au soir très satisfait de ce développement.

*"Nous sommes fous de joie pour les victimes et le peuple tibétain, pour la justice en général et la répercussion que cela peut avoir sur ce monde d'inconstance politique, d'avidité économique et de passivité en général vis à vis des pays puissants"*, a-t-il déclaré .

La plainte jugée le 5 août 2008 recevable par l'Audience nationale, à trois jours de l'ouverture des JO, a été déposée en complément d'une plainte contre des dirigeants chinois déjà déposée en 2006 [2] par le CAT.

La plainte de 2006 [2], pour "*génocide, crimes contre l'humanité, torture et terrorisme contre le peuple tibétain*" visait l'ancien président chinois Jiang Zemin [3], l'ex-Premier ministre Li Peng [4] et cinq présumés responsables de la répression au Tibet dans les années 1980-90.

Cette première plainte est actuellement instruite par un juge de l'Audience nationale, qui centralise également les dossiers de terrorisme en Espagne.

Dans son procès verbal publié le 5 août, le tribunal annonce également qu'il cite à comparaître les plaignants comme témoins les 4 et 10 septembre prochains afin qu'ils expriment oralement leurs griefs sur la répression de mars au Tibet.

---

Cette prise de position de la justice espagnole est bien différente de la position du Comité olympique espagnol (COE) qui s'est exprimé ce même jour (5 août 2008) devant les athlètes espagnols :

Le président du COE, Alejandro Blanco, a averti ses athlètes qu'ils s'exposaient à une expulsion des Jeux olympiques de Pékin s'ils s'y livraient à des déclarations à "*contenu politique*".

*"On ne peut pas faire de déclarations à contenu politique dans la zone olympique (...). On ne peut écrire dans la presse. La conséquence, c'est le retrait de l'accréditation et le retour à la maison. Nous sommes tous majeurs. C'est le moment du sport et des sportifs, celui de la politique en sera un autre. Je devais vous le dire"*, a ajouté le responsable du COE.

Cette prise de position du COE a été qualifiée "*d'inacceptable*" par la section espagnole d'Amnesty International. Esteban Beltran, président d'Amnesty Espagne, a demandé à Alejandro Blanco de rectifier cette déclaration. Il a par ailleurs demandé au gouvernement espagnol d'intervenir dans cette affaire pour réaffirmer qu'il n'accepterait aucune restriction à la liberté d'expression des sportifs espagnols à Pékin.

Source : AFP 5 août 2008

---

[1] La justice espagnole s'est reconnue en 2005 une compétence universelle en matière de génocide et de crimes contre l'Humanité, au motif que "*le principe de juridiction universelle prime sur l'existence ou non d'intérêts nationaux*".

"*L'Audience nationale*", le tribunal espagnol chargé des dossiers de crimes contre l'humanité et de génocide, indique dans ce document accepter sa compétence pour enquêter sur les faits dénoncés.

[2] NdR 2006 selon la dépêche AFP, mais juin 2005 à notre connaissance

[3] Jiang Zemin, Président de la République populaire de Chine de 1993 à 2003

[4] Li Peng, Premier ministre de 1987 à 1998

---